



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

Rappel de vos critères :

Dans le département Calvados (14), vous avez fait l'Acquisition d'un bien bâti, financé Sans emprunt , pour un prix de 175 000 € .

Résultat de l'évaluation en date du samedi 29 juin 2024.

Emoluments du notaire	2 596 €
Emolument proportionnel de vente	1 796 € (dont 359 € de TVA)
Copies et formalités (estimation)	800 € (dont 160 € de TVA)
Emoluments réduits en application de l'article A 444-175 du code de commerce	0 € (dont 0 € de TVA)
Droits dus au Trésor Public	10 162 €
Droits d'enregistrement	10 162 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	175 €
Frais de publication de vente	175 €
Débours	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
TVA	519 €
Montant de l'évaluation de la TVA (Trésor Public)	519 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	14 100 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 8.06 % du prix d'acquisition dont 6.20 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (4.27%) ■ Notaire (18.47%) ■ Etat (77.26%)

